bonne foi, que je ne voudrais pas qualifier ici, que le peuple est satisfait de sa position! L'hon député d'Hochelaga a dit enfin : "La confédération, c'est la taxe directe." L'hon. monsieur est le dernier qui aurait dû faire cette objection. A-t-il oublié qu'en 1863 un des membres de son gouvernement, l'hon. ministre des finances (M. HOLTON) en faisant l'exposé de son budget, déclarait à cette hon. chambre que le temps était arrivé où il fallait accoutumer le peuple à la taxe directe? Quel autre effet cette objection aura-t-elle donc dans la boucho de l'hon, monsieur, si ce n'est de donner une preuve de plus du peu de bonne foi qu'il apporte dans la discussion de cette importante mesure de l'union fédérale des provinces. D'ailleurs, l'hon. ministre actuel des finances, (M. GALT), dans son savant discours sur cette question, a fait un exposé lucide de la question des finances; il nous a fait veir les gouvernement locaux, recevant au delà de ce qui sera nécessaire pour faire face à leurs dépenses. Le Bas-Canada, dont la dépense, y compris l'intérêt de sa part de la dette restant à la charge du Canada, s'élèvera à \$1,237,000, recevia du gouvernement central 80 centins par tête, faisant \$900,000 qui, ajoutées à ses autres revenus, lui donnera une recette de \$1,440,000, laissant un excédant des revenus sur les dépenses de chaque année, de \$200,-000. L'objection de l'hon. monsieur n'est donc qu'un prétexte, qui ne saurait ébranler le plus timide. L'hon, membro nie la justesse des calculs de l'hon. député de Sherbrooke, il est vrai; mais dans une matière si importante, la chambre et le pays ont droit à plus qu'une dénégation. Que les hon. messieurs de l'autre côté de cett; chambre prouvent l'erreur du ministre des finances, et alors, mais alors seulement, ils pourront espérer avoir produit la conviction chez les amis du projet. J'arrive maintenant aux arguments de l'hon. député de Lotbinière. J'avais appris à estimer cet hon. monsieur depuis mon entrée en parlement; sa conduite toujours digne, la bonne foi qui me paraissait dicter tous ses actes législatifs, me l'avaient fait apprécier hautement. Mais quelle n'a pas été ma surprise de le voir descendre au rôle que nous lui avons vu jouer lors de son discours sur la grande question qui occupe cette chambre. Jouer la comédie, se faire bouffon lorsqu'on doit discuter un projet de constitution qu'on croit de nature à anéantir tout un peuple, lorsqu'on doit faire l'histoire de tous les maux que les

idées démocratiquement attiré sur le genre humain! Quel contraste!.....Quel courage!..... Et la montagne applaudissant au récit que l'hon. monsieur faisait des scènes d'horreurs, des discordes, des révolutions et des guerres civiles que les principes démocratiques avaient occasionnés dans toutes les parties du monde où ces idées avaient prévalues! Quelle impudence! Puisse, M. le Président, puisse le peuple profiter de la legon, puisse-t-elle lui être utile! L'hon. député de Lotbinière nous a dit: "que le système fédéral portait en lui-même un principe fatal à son existence et que toutes les confédérations mouraient de consomption." Ouvrant ensuite l'histoire, l'hon monsieur nous a fait voir toutes les républiques des temps anciens et modernes succombant prématurément sous le coup des discordes, des guerres civiles et des révolutions auxquelles cetto forme de gouvernement avait donné naissance: l'argument était spécieux, c'est simplement dommage pour l'hon. monsieur, que les hon, membres de la conférence de Québec, convaincus que pour assurer l'avenir il était bon de consulter et d'étudier le passé, aient adopté les principes monarchiques pour base de la nouvelle confédération, au lieu de l'asseoir sur les idées démocratiques qui furent si funestes à toutes les confédérations que l'hon, membre nous a citées. La confédération, c'est l'anéantissement du Bas-Canada, nous a encore dit l'hon, député de Lotbinière. Je suis loin d'entretenir cette opinion. Sous l'union, le Bas-Canada a vu, depuis vingt-quatre ans, ses institutions à la merci d'une majorité différant par l'origine, la religion et la langue. Sous la confédération, au contraire, le Bas-Canada aura l'administration de tout ce qui fait l'objet de ses affections; sa nationalité, et je suis heureux de trouver dans le discours de l'hon. député d'Hochelaga quelques paroles qui prouvent abondamment mon avancé. "Il sera impossible, dit l'hon. monsieur, que le gouvernement fédéral réussisse jamais à s'immiscer dans aucune législation ayant rapport aux institutions ou aux lois du Bas-Canada; s'il le tentait, les cinquante ou soixante membres d'origine francaise, s'unissant comme un seul homme, arréteraient bientôt toute législation, forçant ainsi la majorité à lui rendre justice." (Ecoutez! écoutez!) Le Bas-Canada, il est vrai, sera en minorité dans la législatu o ocutrale, mais il ne faut pas perdro de vue le fait que les intérêts des provinces maritimes sont